



FICHE D'INSCRIPTION

21^e balade touristique des 2cv en 2 Chèvres

Dimanche 26 mai 2024



À envoyer avant le 20 mai 2024

Chèque uniquement à l'ordre du « TUAR AUTOMOBILE CLUB »,
adressé à : 11 rue des Petites Vignes 79100 THOUARS

EQUIPAGE N°..... Conducteur : Nom : Prénom :

TARIFS D'INSCRIPTION :

Adhérent du Tuar Automobile Club 10 € pour le chauffeur + 2 € par passager : 10 € + ____ x 2 € =

NON adhérent au Tuar Automobile Club 12 € pour le chauffeur et 2 € par passager : 12 € + ____ x 2 € =

GRATUIT POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

OPTION Plateau -repas froid 13 € par personne à régler avec cette fiche d'inscription

Concocté par le traiteur – Carté d'Auré à Courlay

<ul style="list-style-type: none"> • salade pomme de terre/ œuf/ cervelas • 1 tranche de pâté/ cornichon • 1 tranche de rôti bœuf / 1 tranche de rôti porc/ 1 petit paquet de chips • 1 part de fromage • tartes aux pommes • 1 boule de pain / 1 bouteille de 0.50 l d'eau / serviette et couverts fournis 	<p>Nombre de plateaux repas</p> <p>.....</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

TOTAL inscription + repas = _____ €

Vos coordonnées : (pour vous envoyer une invitation pour 2025)

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone : Portable :

Email :

VEHICULE : Modèle : Année : Surnom du véhicule :

Renseignements pour la sécurité administrative des organisateurs (obligatoire)

Immatriculation : n° de permis :

n° assurance : Compagnie d'assurance :

Règlement de la manifestation

- 1) Sont admis toutes les 2cv et ses sœurs (Dyane, Ami, Méhari, Acadiane), les Citroën avec moteur 2cv et 3cv mais aussi les Citroën de collection et les véhicules toutes marques des membres du Tuar Automobile Club.
- 2) Tous les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, ainsi qu'aux arrêtés municipaux des localités traversées.
- 3) La randonnée se déroulant sur routes ouvertes, les participants doivent apporter la preuve qu'ils possèdent un permis de conduire et que leur véhicule est assuré.
- 4) Tout participant est responsable des accidents ou incidents qu'il pourrait commettre ou provoquer et en aucun cas tenir les organisateurs responsables. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement et sans délai tout participant dont le comportement serait déplacé et abusif.
- 5) Il ne s'agit en aucun cas d'une course de vitesse, mais d'une randonnée touristique conviviale pour se retrouver autour de notre passion, la deudeuche !

Je certifie avoir lu le règlement et m'engage à le respecter
Signature du pilote (obligatoire) :

Mentionner « Lu et approuvé », dater et signer